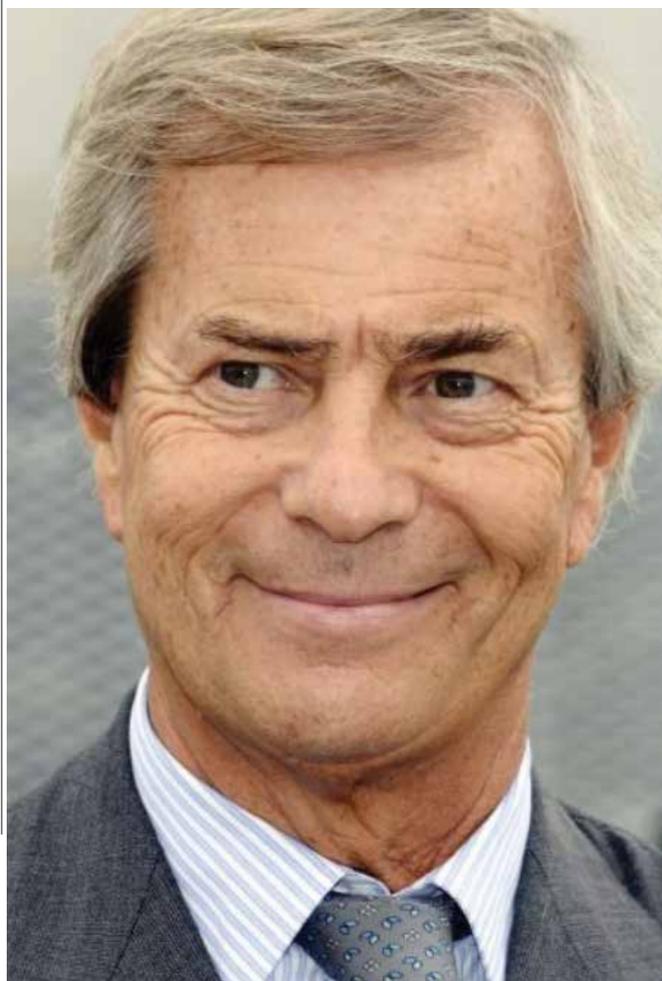




DOSSIER

BOLLORE ET LES ACTIVITES DE MANUTENTION AU PORT DE LOME: UNE CONCESSION QUI DATE DE 2001



PLUS QU'UNE AFFAIRE JUDICIAIRE, UNE BULLE MEDIATIQUE

Politique

P.P 2,4

DÉCENTRALISER :

VERS UN RETOUR DU « POUVOIR À LA MAISON » ?

Invité Spécial

P.5

INTERVIEW DE MME GBADAMASSI MIVÉDOR, DG DU FAIEJ



Economie

P.8

PERTURBATION DANS LA DISTRIBUTION DE L'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE:

DÉLESTAGE OU SIMPLE PANNE TECHNIQUE?

PARADIS FISCAUX, SOCIÉTÉS OFF SHORE:

P.9

ECLAIRAGE SUR UNE ACTUALITÉ POLITICO-ECONOMIQUE

Sport

P.15

FOOTBALL

LE DUO AKPOVY - LE ROY POUR LA RENAISSANCE DU FOOTBALL TOGOLAIS ?

Editorial

Infos N°155 | du 20 Avril au 04 Mai 2016

Kokouvi Ekpé AGBOH AHOUELETE

« TOILET PAPERS »

Au début du mois d'avril, l'ancien ambassadeur du Togo aux Nations-Unies Kodjo MENAN, a été gardé plusieurs jours dans les locaux de la Direction Centrale de la Police Judiciaire dans le cadre d'un présumé détournement de fonds publics destinés à la rénovation des locaux de la représentation togolaise à New-York (Etats-Unis). Il a été laissé libre à l'issue de son audition. L'instruction qui suit son cours souhaite écouter l'ex-comptable de la chancellerie, aujourd'hui en fuite, afin de décider s'il y a suffisamment matière à renvoyer les protagonistes en correctionnel.

Cette procédure, initiée après celles intervenues dans d'autres secteurs qui ont abouti à plusieurs inculpations et mandats de dépôts, témoigne selon le ministère de la Justice, de la volonté du Chef de l'Etat d'un meilleur contrôle de l'utilisation des fonds publics et d'une politique de tolérance zéro envers les fonctionnaires indélébiles.

De fait, avant même la fin de l'instruction, sans qu'à un moment les véritables charges qui pèsent sur lui et justifient son audition et sa garde-à-vue ne soient présentées, le diplomate a été cloué au pilori et présenté comme un délinquant financier dans la presse. En dépit de la présomption d'innocence qui impose de considérer tout prévenu innocent, qu'il soit gardé-à-vue ou même placé sous mandat de dépôt, jusqu'à ce qu'une cour en décide autrement.

Après avoir allègrement violé ce principe et s'être assis sur les règles élémentaires d'éthique et de déontologie, certains de ces journaux s'en prendront à la Directrice de Cabinet du Président de la République, à la libération de monsieur MENAN. Dans un paradoxe et incongru argumentaire, ces « Toilet papers » la désigneront comme celle dont l'intervention aura permis à l'ambassadeur de recouvrer la liberté. Sans pour autant démontrer comment une collaboratrice du Chef de l'Etat, fût-elle proche, pourrait entraver le cours de la justice alors que Faure GNASSINGBE fait passer le message de la fin de l'impunité financière. Il est tout simplement spécieux et pas convaincant d'alléguer de deux discours contradictoires tenus par un Président de la République et la responsable de son cabinet sur la question de la sanction des délits et crimes économiques.

En réalité, ces accusations ne reposent sur aucune démarche professionnelle sérieuse, encore moins sur un travail d'investigation. Mais uniquement sur le « délit ethnique » de « voganité » : monsieur MENAN et la Directrice de Cabinet étant natifs de la même préfecture de Vo. Elles constituent par ailleurs l'instrument de règlement de comptes d'un certain nombre d'individus. Ceux-ci, au lieu de trouver des solutions à leurs problèmes, cherchent plutôt des boucs émissaires qu'ils ont trouvés en la collaboratrice du Chef de l'Etat. Ils ont décidé ainsi de la fragiliser en portant régulièrement atteinte à son image. Leurs alliés n'ont pas davantage foi et loi : ils comptent par ce stratagème de bas étage démontrer leur utilité pour reprendre places et privilèges qu'ils estiment avoir perdus. La presse togolaise a plus que jamais besoin d'une réforme et de la promotion de la qualité et des talents. Pour que les « toilet papers » n'en soient pas les plus représentatifs !

DÉCENTRALISER :

(Suite de la parution précédente)

Dr Denis DOWUI

VERS UN RETOUR DU « POUVOIR À LA MAISON » ?

Pour préparer les collectivités notamment rurales à faire face aux défis de la décentralisation, les chefs traditionnels sont des acteurs incontournables. Ils sont importants non seulement dans le processus de « fabrication territoriale » mais aussi dans la préparation des opinions sur les questions fiscales. Mais dans le contexte politique togolais, on peut craindre que la concertation de ces acteurs ne transforme la décentralisation en un processus de recentralisation du pouvoir. Celle-ci peut être favorisée par la fragilité structurelle des collectivités locales, la dépendance des élites locales à l'égard de celles du centre et la capacité de celui-ci à profiter des opportunités offertes par la décentralisation pour inventer de nouvelles modalités de captation de nouveaux territoires. Ainsi, pour le parti UNIR, ce processus peut être une occasion de renforcer son ancrage dans les territoires ruraux et dans certaines grandes villes (dont la capitale) où il peut légitimement redouter une défaite électorale.

Cette situation s'est produite au Burkina Faso pays pourtant présenté jadis comme un modèle de décentralisation. Là-bas, le parti présidentiel (CDP) se taillait régulièrement la part du lion aux élections municipales, ne laissant que quelques miettes à l'opposition. On peut être méfiant sur les risques d'une réplique d'un tel modèle au Togo avec un parti au pouvoir qui contrôlerait l'appareil politique et administratif central et local. Dans ce contexte, le pouvoir local se réduirait à une simple extension du pouvoir central qui parachèverait son entreprise hégémonique par la capture de l'arène locale, de ses structures administratives et de ses institutions représentatives. Malgré ces craintes, non, le chef de l'Etat ne s'est pas trompé ni de destinataires encore moins d'interlocuteurs en recevant les chefs traditionnels. Non, les partis politiques ne sont pas les seuls concernés par les élections locales. Par ailleurs, la décentralisation ne se limite pas à l'organisation des élections locales. Pour rappel, l'article 143 de la



S.E.M Faure GNASSINGBE

constitution fait mention « de la reconnaissance de la chefferie traditionnelle, gardienne des us et coutumes ».

Les chefs traditionnels constituent de ce fait, le niveau de base de la déconcentration en étant le relais de l'administration centrale au niveau des cantons (344) et des villages (environ 4 900). Dans ce sens, la loi n°2007-002 du 8 janvier 2007 relative à la chefferie traditionnelle et au statut des chefs traditionnels au Togo à son article 5 souligne qu'« ...en zone rurale, le canton est composé de villages. En zone urbaine, le canton est composé de quartiers et peut comporter des villages ». L'article 6 précise que « le village est l'unité administrative de base en milieu rural. Il est placé sous l'autorité d'un chef traditionnel ». Ainsi, le canton et le village sont, avant et après les indépendances, restés des unités administratives de base dans l'organisation territoriale et placés sous l'autorité des chefs traditionnels (chefs canton et de village).

Aussi faudrait-il faire attention à l'émergence d'acteurs comme les notables, les chefs traditionnels et les leaders des ONG qui dans le cadre de la décentralisation ont une capacité à s'approprier les ressources locales en se positionnant au centre des processus de négociation, de décision et d'exécution des projets locaux. Mais, l'opposition togolaise a besoin d'aller au-delà des enjeux électoralistes pour bien appréhender les questions de dévelop-

pement. « Président d'une commune urbaine sans ressources » peut rapidement vous rendre impopulaire.

La stratégie politique qui consiste à jouer les enjeux du « central au niveau local » doit être bien réfléchi. Confortée par les bons résultats électoraux obtenus dans les grandes villes, l'opposition peut espérer planifier la conquête du pouvoir national en contrôlant le « bas ». En effet, en ayant une bonne assise locale, elle peut espérer avoir une meilleure maîtrise des opérations de votes lors des présidentielles (recensement électoral, vote, dépouillement, compilation des résultats, etc.). Mais attention à ne pas hériter de territoires sans ressources. Il faut non seulement s'assurer des transferts des ressources de l'Etat vers les collectivités mais aussi, mettre en place un projet de développement avec des moyens de financement identifiés. La conquête des territoires se fera sur la base des projets locaux.

Quels moyens pour quelles compétences ?

Pour rappel les grands domaines de compétence des collectivités sont :

- Développement local et aménagement du territoire
- Urbanisme et habitat
- Infrastructures, équipements, transport et communication
- Energie et hydraulique
- Gestion des ressources naturelles et protection de l'environnement
- Commerce et artisanat

- Education et formation professionnelle

- Santé, population, action sociale et protection civile

- Sports, loisirs, tourisme et action culturelle.

Même si le point de départ de la décentralisation est l'élection au suffrage universel, le rôle de l'opposition n'est pas de négocier à travers un dialogue politique les ressources des futures collectivités mais de porter des réformes à l'assemblée nationale qui garantissent l'effectivité des moyens pour tous les territoires. Au Togo, il y a en effet, un risque que la décentralisation ne soit qu'un transfert d'obligations, à charge, pour les collectivités locales, d'exercer des missions que le pouvoir central ne peut assurer. L'Etat face à ses difficultés économiques peut être tenté de transférer une partie des services gouvernementaux aux autorités locales sans leur octroyer les revenus suffisants.

Face à ces stratagèmes, préparer les futures collectivités à mobiliser leurs propres ressources est l'une des parades. Une première approche passe par l'adressage de toutes les 36 communes urbaines au frais de l'Etat qui a longtemps privé les collectivités de ressources. C'est une méthode d'identification des voies et des immeubles, tendant à faciliter le repérage des constructions, grâce à une signalétique, une représentation planimétrique des îlots et un fichier d'adresses. A moyen terme, il représente une alternative crédible au cadastre qui s'appuie sur des titres fon-



60 jours pour
gagner 6 voitures

La superbe voiture Qashqai exposée pour la remise



M. DOSSEH Ayao, posant devant son gain, la Nissan Qashqai



M. ZADAYI Kodzo recevant son smartphone



M. SANDI Komi Tabaski recevant son cadeau : un smartphone



M. DOSSEH Ayao, très heureux de son gain



Photo de famille des heureux gagnants du 2^{ème} tirage

drive dentsu

Photo non contractuelle.

moov **promo conso**

Et de 2 !

Depuis le 24 mars dernier, la 2^{ème} vague de gagnants est connue.

M. **Dosseh Ayao** gagnant du gros lot, et les 6 autres abonnés ont en effet reçu de Moov Togo leurs lots respectifs comptant pour le 2^{ème} tirage du grand jeu Moov Promo Conso. M. **Dosseh Ayao** qui repart avec une magnifique Nissan Qashqai n'a pas caché sa joie.

Pour avoir, vous aussi, une chance d'être le prochain gagnant, il vous suffit de consommer (appels, SMS, Internet) et d'atteindre votre objectif de consommation.

Pour le connaître, tapez *500#

Bonne chance !

DÉCENTRALISER :

ciers, attribués aux termes d'un long processus, lourd, coûteux et opaque. L'objectif de l'adressage est de résoudre l'épineux problème de la mobilisation des ressources fiscales mais aussi de répondre aux enjeux de développement. En effet, l'adressage s'inscrit dans un contexte d'appui au développement municipal. Il développe une approche tournée de plus en plus vers la fourniture des services urbains prioritaires. Dans ce sens en dehors des services postaux, l'opération offre une solution pour la collecte des ordures et la taxe qui y va avec. Mais l'adressage pour quel territoire ?

Décentraliser la concertation sur le découpage : les préfets au travail !

La territorialisation est une entreprise fastidieuse pour les Etats en matière de décentralisation. Il s'agit de nos jours non pas de dessiner une carte en manipulant des critères démographiques ou socio-spatiales mais de trouver un « territoire pertinent » pour la mise en œuvre d'un projet de développement. L'objectif est de mettre en place des territoires institutionnels fonctionnels. Pour cela, les critères de viabilité économique sont importants. C'est la capacité des territoires décentralisés, à fournir les services économiques, sociaux et culturels nécessaires et à financer le développement local. Il s'agit donc de trouver la bonne échelle et le bon gabarit (ni trop grand, ni trop petit). En France, la nouvelle carte territoriale est fortement basée sur la notion de « bassin de vie ». Ce dernier constitue le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants.

Donc non, le découpage ne se résume pas à une satisfaction des chefs traditionnels, mais à construire avec eux et d'autres acteurs, des territoires économiquement et socialement homogènes : un espace de solidarité dans lequel les habitants ont une histoire commune à laquelle ils sont attachés collectivement et individuellement.

A ce titre, il est important de décliner la méthodologie et de communiquer autour de celle-ci. Quelle approche de regroupement développera le Togo ? Certains pays comme le Mali avaient développé une approche basée sur des regroupements volontaires. Un des critères de regroupement communal proposé aux populations faisait appel aux solidarités historiques et « traditionnelles ». Cette méthode, si elle apparaît complexe, possède l'avantage d'associer la population à la définition du contenu territorial des communes, au choix du chef-lieu et au nom de la commune.

Au Togo, on peut conjuguer une coopération verticale et horizontale dans le cadre de ces regroupements. Le rôle de l'administration centrale peut être de définir les règles du découpage (continuité territoriale, seuil démographique, équipements, etc.) et le calendrier des concertations locales. A charge aux préfets de proposer aux acteurs locaux une carte territoriale qui doit faire l'objet d'une concertation dans le cadre d'une conférence territoriale de la décentralisation. Mais quelle composition de cette conférence territoriale ?

Ce cadre de discussion dont la durée de vie peut être de trois mois peut regrouper au niveau des cantons et

(Suite de la page 2)

des communes urbaines, les représentants locaux des partis politiques présents à l'assemblée nationale, les chefs traditionnels et les membres de la société civile. Objectif : débattre de la carte territoriale proposée par les préfets et formuler des contrepropositions. Les périmètres seront ensuite arrêtés par le préfet.

L'Etat devrait sortir de cette phase de concertation avec des cartes régionales, préfectorales et communales actualisées avec une géolocalisation des périmètres. Ce processus inédit nécessite pour les deux prochaines années d'importantes ressources humaines qui peuvent in fine constituer les bases de la future fonction publique territoriale. Les actuels emplois aidés financés par l'Etat peuvent être orientés vers ces tâches.

Auditer le cadre législatif à l'assemblée nationale

Loin des cadres de concertation politique, l'opposition devrait être force de propositions à l'assemblée nationale pour un examen approfondi des dispositifs législatifs de la décentralisation. Dans ce cadre, les sujets ne manquent pas :

- les compétences transférables aux collectivités territoriales déterminées par la loi du 13 mars 2007, l'on attend toujours leur effectivité sur le terrain. Il n'existe pas, comme en 1998, de texte d'application sur les modalités de transfert,
- les textes d'application de la loi n°2008-006 du 11 juin 2008 portant statut des agents des collectivités territoriales n'ont pas été pris. Cette situation ne rend pas attractive la

fonction publique territoriale, alors que des collectivités comme la ville de Lomé ont un déficit en ressources humaines qualifiées,

- La non disponibilité des textes à la portée des acteurs de la décentralisation, ce qui est un handicap au déroulement du processus,
- Repenser la tutelle du Commissariat des Impôts et améliorer la mobilisation des produits des impôts directs. Si pour des raisons pratiques, le CI doit continuer par mobiliser les produits des impôts directs pour une période transitoire, il est important d'associer les services des communes à toutes les étapes de l'opération.
- De la nécessité d'un réaménagement de la répartition des ressources fiscales entre le trésor public, le CI et les collectivités. A titre d'exemple, la répartition actuelle des recettes locales (50% - 50%) constitue un handicap à l'autonomie financière de la ville de Lomé. Sans une source suffisante de recettes fiscales sous le contrôle des municipalités, il n'est pas possible d'atteindre un niveau satisfaisant d'autonomie fiscale. L'actuelle répartition est donc contraire aux principes de la décentralisation qui met l'accent sur la nécessité pour la collectivité locale de bénéficier pleinement de ses ressources. Pour corriger cette anomalie, nous proposons, en attendant une autonomie complète des collectivités, cette répartition :

- ▮ 75 % Pour la ville de Lomé : cette mesure permettrait à Lomé de bénéficier d'une augmentation de 25 % de ses recettes actuelles. Dans le détail, quatre types de produits seront concernés par cette augmentation : la Taxe Foncière sur les propriétés bâties

et non bâties (TF) ; la Taxe Professionnelle au réel et au forfait (TP) et la Taxe Spéciale sur la Fabrication et le Commerce des Boissons (TSFCB).

- ▮ 15 % Pour le CI : Cette contribution a le mérite de garantir une mobilisation des équipes du CI dans les opérations de recouvrement.
- ▮ 10 % Pour le Fonds d'Appui aux Collectivités Locales prévu par la loi.
- De la nécessité de réorganiser la collecte des droits de marché à Lomé : La capitale togolaise ne peut plus se contenter des 50 millions F CFA versés chaque année par l'EPAM au regard du nombre de marchés situés sur son périmètre actuel ainsi que de l'importance des activités économiques. Le montant doit donc être revu à la hausse et mentionné dans un contrat à signer entre la ville et l'EPAM. Ledit montant doit tenir compte du nombre de marchés ainsi que du nombre de place et des tickets. Les droits de marché étant des recettes au comptant, il est important de revoir la fréquence des versements à la commune de Lomé. Cette dernière doit au minimum passer d'un rythme annuel à un versement mensuel.
- Clarifier le statut particulier et le périmètre de Lomé : vers un statut de métropole ? L'objectif sera de construire une capitale moderne en lui appliquant une décentralisation totale avec des moyens conséquents.

Après plusieurs décennies d'hésitation, le processus de décentralisation au Togo mérite fortement une clarté, une campagne d'information et de sensibilisation et une effectivité à moyen terme.

APRÈS LA LÉGION D'HONNEUR, M^e DJOVI GALLY HÔTE D'UN DÎNER À L'AMBASSADE DE FRANCE

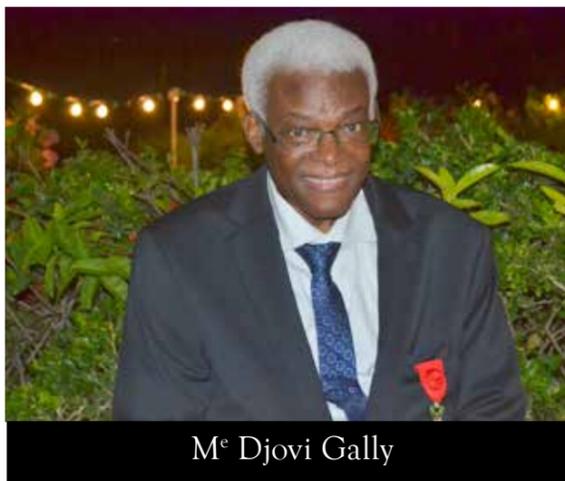
Elevé à la plus haute distinction française, Me Djovi Gally, ancien ministre et avocat au Barreau de Lomé, a été l'hôte d'une réception organisée à la Résidence de l'Ambassade de France à Lomé ce 11 Avril 2016.

Plusieurs personnalités ont pris part à cet événement dont Gilbert Bawara, André Johnson, Georges Aidam, Gilchrist Olympio, Léopold Gnininvi, Agbéyomé Kodjo, Mme Adjamagbo-Johnson Brigitte, Mme Ayawavi Dagban-Azonvidé, Mes Koffigoh, Degli,...

La légion d'honneur qui récompense les mérites du récipiendaire a été décernée à Me Djovi Gally au nom du Président français le 07 juillet 2015. Quelques mois plus tard, soit le 09 février dernier, la médaille lui a été remise au cours d'une cérémonie qui s'est déroulée au Palais de justice de Paris. Pour l'Ambassadeur de France

au Togo, M. Marc Fonbaustier, il ne s'agit pas, à travers cette réception, de faire « une pâle copie » de la cérémonie mémorable qui s'est déroulée à Paris. Toutefois, tient-il à préciser, ce nouveau grade dans l'Ordre le plus prestigieux des médailles et distinctions de France, consacre un cheminement, une trajectoire, d'homme, de père, d'homme de loi. Bref c'est le parcours de Me Djovi Gally qui est récompensé.

« Nous avons voulu honorer un grand professionnel du Barreau de Lomé. Nous avons voulu reconnaître un avocat qui a tenu à ancrer le Togo dans le droit romano-germanique. A cet égard, il a noué des relations de confiance, souvent amicales,



M^e Djovi Gally

avec de nombreux confrères français. Défenseur des droits de l'Homme, il a d'ailleurs été Ministre de ces Droits, à deux reprises. Avocat, homme politique, croyant engagé dans la vie de l'Eglise et théologien à ses heures, humanistes : Djovi Gally a su cultiver plusieurs fa-

ces de sa riche personnalité », a déclaré l'ambassadeur.

Le récipiendaire, Me Djovi Gally, avant d'exprimer sa gratitude et sa reconnaissance à tous ceux qui ont fait de lui ce qu'il est aujourd'hui, a déclaré que c'est le

même jour de joie, c'est la même célébration qui se poursuit, dans l'esprit de la République.

« Je me sens profondément républicain, que je reste fidèle aux valeurs de la République, et que tout mon parcours politique ne peut être compris qu'en réfé-

rence à cette conviction profonde qui est la mienne : je suis né libre et je mourrai libre », a-t-il déclaré.

Notons qu'avant Me Djovi, plusieurs togolais à l'instar du franco-togolais Kofi Yamgnane, l'artiste de la chanson King Mensah, Mgr Nicodème Barrigah, Robert Dussey... ont été déjà lauréats de cette distinction.

Chaque année environ 3 000 personnes sont distinguées en France par la légion d'honneur, un tiers à titre militaire, deux tiers à titre civil. Les étrangers sont environ 400 à être décorés mais contrairement aux Français, ils ne sont pas membres de la légion d'honneur. La légion d'honneur ne s'accompagne d'aucun avantage matériel ou financier réels. Il ne s'agit que d'une distinction honorifique.

INTERVIEW DE M^{me} GBADAMASSI MIVÉDOR, DG DU FAIEJ

Albert AGBEKO

« A TRAVERS LE FAIEJ NOUS NE POUVONS QUE CROIRE À L'AMÉLIORATION DE LA SITUATION DE LA JEUNESSE TOGOLAISE À L'HORIZON 2020 ».

Au problème du chômage des jeunes, le FAIEJ, Fonds d'Appui aux Initiatives Économiques des Jeunes, veut apporter de solutions. Mais depuis sa création en 2012, ce problème névralgique du chômage n'a jamais fini d'inquiéter plus d'un. Dispositif intégré et innovant du Gouvernement visant à moderniser et à réformer l'accès au financement des projets des jeunes, le FAIEJ peut aujourd'hui faire un bilan de parcours, 4 ans après sa création. A l'heure de ce bilan, Focus Info a rencontré la Directrice Générale, Mivédor GBADAMASSI pour une interview.

Focus Infos : Le Fonds d'Appui aux Initiatives Économiques des Jeunes (FAIEJ) fête bientôt ses quatre années d'existence. Quel bilan peut-on établir de l'action de l'institution ?

Mme GBADAMASSI Mivédor : Le Fonds d'Appui aux Initiatives Économiques des Jeunes (FAIEJ) a été véritablement opérationnalisé en octobre 2012. Le dispositif est encore jeune, avec beaucoup de potentiel.

A ce jour, nous avons un portefeuille de 8000 jeunes porteurs d'idées d'entreprises inscrits au dispositif dont :

- 7 400 (jeunes diplômés et artisans) ont bénéficié de nos offres de services sur le guichet technique (sessions de renforcement de capacités en termes de techniques de création et de gestion d'une micro entreprise, renforcement des capacités techniques additionnelles, qualification métier),

- Sur le guichet financier, 1000 projets ont bénéficié du Crédit Jeune Entrepreneur à 4,5% pour un volume de crédit d'environ 1 500 000 000 FCFA, grâce à un réseau de partenaires financiers constitué de 7 Institutions Financières réparties sur toute l'étendue du territoire national (WAGES,

FECECAV, URCLEC, MUFEC, U-CMECS, UTB et ORABANK).

F I : Si le FAIEJ est bien connu des Togolais, ses mécanismes d'accompagnement restent assez méconnus. Pouvez-vous nous dire synthétiquement comment bénéficier de l'appui du FAIEJ ?

M G M : Tout jeune Togolais, porteur d'initiative d'entreprise et âgé de 18 à 35 ans est éligible au dispositif pour bénéficier de nos différentes offres de services.

Le jeune doit s'inscrire dans la base de données du FAIEJ auprès de nos guichets ouverts dans les Centres Régionaux de Volontariat (CRV) et aux agences ANPE dans tous les chefs-lieux des régions du Togo.

F I : Comment parvenez-vous à accompagner autant de projets malgré les effectifs relativement restreints du FAIEJ ?

M G M : La stratégie de mise en œuvre du FAIEJ repose sur le principe du faire-faire qui consiste à collaborer avec un réseau de partenaires experts en entrepreneuriat, sur le guichet technique pour la mise en œuvre de nos offres de services non financiers (formations, montage et évaluation des plans d'affaires, qualification-métier, suivi-accompagnement). Sur le guichet financier, nous tra-



Mme GBADAMASSI MIVÉDOR

vaillons avec les banques (ORABANK et UTB) et les institutions de micro finance (WAGES, FECECAV, URCLEC, MUFEC, UCMECS).

F I : Malgré l'existence du FAIEJ et d'autres institutions mises en place par le gouvernement, le chômage reste un défi pour le Togo. Y a-t-il des raisons d'espérer un embellissement de la situation à l'horizon 2020 par exemple ?

M G M : La résolution du chômage est un défi que le gouvernement a mis au centre de sa Stratégie de Croissance Accélérée et de Promotion de l'Emploi (SCAPE).

A travers tous les mécanismes d'accompagnement mis en place y compris le FAIEJ, et face à une jeunesse pleine de potentiel, nous ne pouvons que croire à l'embel-

lissement de la situation à l'horizon 2020.

F I : Vous pilotez le fonds depuis quelques années. Y a-t-il un projet d'entreprise qui au-delà de sa réussite, vous a donné espoir de continuer votre mission ?

M G M : Plusieurs projets innovants à fort potentiel de création d'emplois et de richesses sur toute l'étendue du territoire national sont identifiés et nourrissent notre engagement à poursuivre avec abnégation notre mission.

F I : Une chose est de créer son affaire, un autre est de pouvoir la rentabiliser. Le FAIEJ noue-t-il des partenariats pour promouvoir les initiatives des jeunes ?

M G M : Le FAIEJ collabore avec plusieurs partenaires tant sur le plan national qu'international, pour améliorer l'adéquation porteur de projet/projet pour une maîtrise technique de l'activité mise en œuvre par le jeune et tournée vers une dynamique de rentabilité. Dans la même veine, ce sont les grandes entreprises à travers l'AGET qui sont sollicitées aujourd'hui pour accompagner de leurs expériences les jeunes entrepreneurs.

F I : « Jeudi j'ose » et « Dîner des affaires ». Pour quelles finalités ?

M G M : Jeudi J'Ose est une plateforme de sensibilisation,

d'échanges et de partages d'expériences où les jeunes porteurs d'initiatives trouvent des réponses concrètes et réelles à leurs préoccupations relatives à la réalisation et au développement de leurs micro-projets. Elle se déroule chaque deuxième jeudi du mois à la Blue zone de Cacadéli.

- Le dîner d'affaires a été organisé dans une optique d'accompagnement au développement et à la croissance des microprojets de ces jeunes et leur mise en réseau avec les chefs d'entreprises dans une perspective de mentorat. Il s'agissait de créer un pont entre la jeune génération montante et les chefs d'entreprises pour un partage d'expériences.

F I : Quels sont les défis du FAIEJ pour la prochaine décennie ?

M G M :

- Mobiliser un réseau dense de prestataires de services financiers pour un large déploiement du Crédit Jeune Entrepreneur à 4,5%,
- Accroître nos ressources financières,
- Accroître l'offre de la « qualification-métier » pour une meilleure adéquation
- porteur de projet/projet,
- Mettre en place un centre de ressources pour une utilisation partagée des équipements de production dans la filière de la transformation et la mise à disposition d'une médiathèque pour les jeunes.



Récupéré n° 0326 / 18 / 10 / 07 / HAAC du 18 / 10 / 07

Adresse : BP. 431 Lomé
Tél. +228 2235 7766 E-mail: focusinfos@yahoo.fr

• Directeur de Publication

Ekpé K. AGBOH AHOUELETE

• Rédaction

Albert AGBEKO : Secrétaire de rédaction

Ayi d'ALMEIDA : Resp. Desk Politique

Ibrahim SEYDOU

• Collaboration

Kossi THEMANO

Salomon WILSON

Francis Komi AYIDA

Franck EKON

Essénam KAGLAN

Wilfried ADEGNIKA

• Distribution

Bernard ADADE

• Maison du journalisme

Casier N°49

• Imprimerie

Imprimerie 1 Rois 17

BP. 8043 Lomé Togo

Tél. +228 90054237

99587773

• Conception

Focus Yakou Sarl

Tél: +228 22 26 01 91

+228 22 19 78 20

Lomé Togo

• Tirage

2500 exemplaires

M^{lle} NOELLIE FALONE ALOGNON, DIRECTRICE DE L'ATELIER DE COSMÉTIQUE « BEAUTY NAP »

✎ Albert AGBEKO

Solange Knowles, Alicia Keys, Oprah Winfrey, Victoire Tomegah-Dogbé, Gbadamassi Mivédor, Candide Bamezon-Lèguèdè, Anita Atigaku... font parties des personnalités publiques d'origine africaine qui acceptent tronquer leurs extensions contre des crinières crépues. Cette tendance capillaire gagne du terrain dans le monde noir et le Togo n'est pas en marge. L'une des promotrices de ce mouvement dans notre pays est Mlle Noellie-Falone ALOGNON.

Il y a deux ans, Mlle ALOGNON a ouvert un atelier d'entretien des cheveux en plein cœur de Lomé. Elle qui, dans une autre vie, a été durant cinq ans, chargée de communication d'entreprises, a décidé de revenir au naturel. Ce qui au départ devrait se limiter au strict cadre personnel sera au finish à la base d'une idée entrepreneuriale. En effet, c'est en essayant de rompre avec les produits chimiques cosmétiques et alimentaires que Mlle ALOGNON eu la clairvoyance d'ouvrir un atelier cosmétique spécialisé dans les soins capillaires. L'entretien, les conseils et le coaching sans oublier la fabrication des produits naturels pour les soins capillaires et corporels. Voilà des prestations qu'offre son atelier à la clientèle.

« Je ne peux pas dire que j'ai choisi

ce métier, c'est lui qui m'a choisi. C'est une passion que j'ai découverte en cours de route. J'ai voulu revenir au naturel et donc je fabriquais mes propres produits capillaires. C'est de là qu'est venue l'idée », a expliqué Mlle Noellie-Falone ALOGNON. La marque « Beauty Nap » dont elle est la conceptrice a bénéficié du mouvement nappy. Né dans les années 2000 aux Etats-Unis, ce retour identitaire de la femme noire consiste à laisser ses cheveux crépus ou frisés au naturel.

Et pour preuve, ce sont des amies installées en Occident qui ont été les premières à lui faire confiance. Conquises par le nappy, ces amies trouvent cependant les coûts des produits très élevés dans leurs pays d'adoption ou inadéquats à leur besoin. Les commandes sont



Noellie Falone ALOGNON

elles qui m'ont donné l'idée de créer la marque et la mayonnaise a pris. Ensuite il y avait une demande parce que ce n'est pas évident de trouver des produits pour soins de cheveux crépus. Tout est partie de là », souligne-t-elle. La publicité de la marque « Beauty nap » s'est ensuite faite de « bouche à oreilles ». Même si la demande n'a pas encore explosé, pour un début, il y a de quoi à être satisfait.

Très affûtée dans le domaine des TIC, c'est en ligne et sur les sites spécialisés que la directrice de « Beauty Nap » fait l'essentiel de sa formation. Ses produits naturels sont fabriqués artisanalement, souvent à base de produits locaux notamment le beurre de karité, l'huile de coco, les gingembres, les clous de girofle. Dans un monde où un culte est voué au bio, ils sont de plus en plus demandés.

Plus qu'une tendance beauté, le retour de la chevelure naturelle chez les femmes noires s'inscrit dans une dimension plus historique. Cependant beaucoup de femmes ne sont pas préparées à

(Suite à la page 8)

Les meilleures affaires sont chez CFAO



Véhicule à faible kilométrage

+15 mois de garantie

20.500.000*
FCFA TTC

*Stock limité

 **CFAO MOTORS TOGO**

Bd Eyadema BP 332 Lomé
Tél. 22 23 31 00 - cfaotogo@cfao.com

DISTRIBUTEUR OFFICIEL


TOYOTA

DOSSIER : BOLLORE ET LES ACTIVITES DE MANUTENTION AU PORT DE LOME:

UNE CONCESSION QUI DATE DE 2001

PLUS QU'UNE AFFAIRE JUDICIAIRE, UNE BULLE MEDIATIQUE

Le 08 avril dernier, les enquêteurs de l'Office Central de Lutte contre la Corruption et les Infractions Financières et Fiscales (OCLCLIFF) en France, ont perquisitionné le siège du groupe BOLLORE Africa Logistics situé à Puteaux dans les Hauts de Seine en région parisienne. Ils ont visité les bureaux du PDG Vincent BOLLORE-absent lors de l'opération-, celui du directeur général et du directeur juridique, dans le cadre d'une information judiciaire ouverte en novembre 2013 par le parquet financier français portant sur des soupçons de « corruption d'agent public étranger ». Suffisant pour que des politiques nationaux s'emparent de l'affaire et qu'une partie de la presse titre que les juges français sont aux trousse de BOLLORE et du pouvoir de Lomé. Pourtant, cette affaire risque de se dégonfler rapidement à la lumière de plusieurs éléments, en ce qui concerne en tout cas le volet togolais.

De sources policières, les enquêteurs de l'OCLCLIFF s'interrogent sur les conditions d'octroi des concessions des ports de Conakry (Guinée) et de Lomé au groupe de Vincent BOLLORE. Ils se demandent si le milliardaire breton n'a pas utilisé la société de communication HAVAS dans laquelle il détient 60% des parts pour faciliter l'obtention de la gestion de ces ports. Ils supputent qu'en 2010, année de la réélection de Faure GNASSINGBE, le groupe BOLLORE remportait la concession du terminal à conteneurs du port autonome de Lomé (PAL) pour une durée de 35 ans, après que Jean-Philippe DORENT, cadre dirigeant de HAVAS, se soit occupé de la communication de celui-ci. Et qu'en Guinée, le Chef de l'Etat Alpha CONDE élu en novembre 2010, avait résilié le 08 mars 2011 par décret, la convention de concession du terminal à conteneurs du port de Conakry octroyée en 2008 pour une durée de 25 ans à GETMA, une filiale de l'armateur français NCT NECONTRANS. Pour la confier au groupe BOLLORE après que là également, HAVAS se soit occupé de sa campagne électorale.

CONCESSION DEPUIS 2001 :

En réalité, l'information judiciaire ouverte en 2013 sur des soupçons de « corruption d'agent public étranger » ne vise pas directement BOLLORE, mais plutôt le groupe PEFACO, spécialisé dans l'hôtellerie et les jeux. Mais curieusement, peu de médias en font cas. C'est en enquêtant sur les relations de son président Francis PEREZ avec Jean-Philippe DORENT, que les policiers ont été amenés à se pencher sur les activités au Togo et en Guinée du groupe français. De fait, chez l'industriel breton, on fait valoir non seulement que le groupe a « cessé toute communication politique », mais aussi qu'il n'entretient quelque lien que ce soit avec PE-

FACO, ajoutant que les « rapports entre un cadre de BOLLORE et le dirigeant d'une société tierce » devraient être circonscrits à ce qu'ils sont : personnels. Dans un communiqué rendu public le 14 février, le groupe PEFACO et son Président Francis Perez quant à eux déclarent s'étonner « d'être cités dans cette affaire, même de façon indirecte, car ils n'ont aucun lien d'aucune sorte avec les activités du Groupe Bolloré ». Ils déplorent « la mise en cause de Grupo Pefaco, connu en Afrique pour son dynamisme, sa contribution à l'emploi local et ses actions sociales, et entendent s'engager fermement pour la défense de l'honneur, de la réputation et de l'image de l'entreprise »

Si pour le cas de la Guinée, la suite de l'enquête édifiera sur la consistance des soupçons même s'il n'est pas inutile de relever que la concession attribuée à GETMA l'a été sous l'éphémère règne du fantasque capitaine Moussa Dadis CAMARA, avec toutes les réserves que cela peut induire, en ce qui concerne le Togo, elle a peu de chances d'aboutir. Et pour cause ! Le lien entre la présidentielle de 2010 et la concession du terminal à conteneurs du PAL est simplement hasardeux et relève « du fantasme » pour reprendre les mots d'un des avocats du groupe.

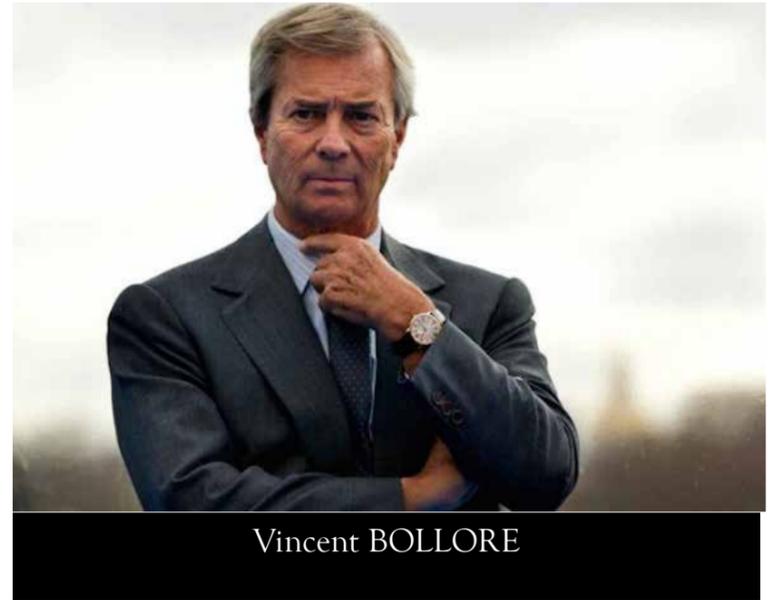
En effet, c'est depuis 2001, soit 9 ans avant ledit scrutin que ce terminal a été concédé à BOLLORE. Cette année-là, les autorités togolaises, dans le cadre du programme de désengagement de l'Etat et d'autres personnes morales de droit public des entreprises, autorisent la mise en concession de l'activité de manutention de conteneurs et de marchandises diverses au PAL. Le décret N° 2001-162 /PR du 14 septembre 2001 qui en fixe les conditions, précise que la concession de l'activité de manutention est accordée à des sociétés privées ou aux consortiums

de sociétés privées réunissant les conditions suivantes : « être capable de réaliser les investissements nécessaires à l'exploitation de la concession, être un armateur ou un représentant d'armateur de premier rang touchant le PAL et apportant un volume de trafic significatif, avoir une expérience de dix (10) ans au moins dans le secteur de l'acconage, de la manutention de conteneurs ou de la manutention des marchandises conventionnelles. Il indique que la concession est accordée dans un cadre concurrentiel, sans monopole et limite à deux (2) pour la manutention de conteneurs et également à deux (2) pour la manutention de marchandises diverses, pour une période de dix (10) ans.

Le 21 septembre 2001, le décret N° 2001-163/PR signé du Président de la République feu Gnassingbé Eyadéma, accorde la concession par attribution directe à la société S.E.2.M, filiale du groupe BOLLORE, pour une durée de dix (10) ans. Il autorise le Ministre de l'Economie, des Finances et des Privatisations, celui du Commerce, de l'Industrie, des Transports et du développement de la Zone Franche, à signer la convention de concession.

Selon les termes de celle-ci, le concessionnaire, sur la base du plan d'entreprise et du programme d'investissement, à compter de la signature de la convention de concession, paiera trimestriellement une redevance et des recettes déterminées de la façon suivante :

-Redevances : pour la première année, une redevance par mouvement de conteneurs (20' et 40' confondus, pleins et vides confondus) de 13.000 FCFA par mouvement et pour la deuxième année, une redevance par mouvement de conteneurs (20' et 40' confondus, pleins et vides confondus) de 13.500 FCFA par mouvement. Il précise que cette redevance ne devrait pas être inférieure à 430.000.000 FCFA la pre-



Vincent BOLLORE

mière année et 485.000.000 FCFA la deuxième.

- Recettes : 90% des recettes de stationnement des conteneurs sur terre-plein. L'article 4 de la convention stipule qu'au-delà de la deuxième année, la redevance au mouvement versée par le concessionnaire sera révisée en tenant compte des nouvelles données statistiques d'exploitation.

C'est dire donc que les activités de manutention de conteneurs de BOLLORE au PAL sont antérieures aux années 2010. Qu'au surplus, le groupe était présent au Togo depuis l'époque des indépendances sous différentes sociétés, notamment SOCOPAO, SAGA, SDV etc.

AFFAIRE DUPUYDAUBY :

C'est certainement le litige très médiatisé qui a opposé Vincent BOLLORE à Jacques DUPUYDAUBY qui dirigeait à l'époque PROGOSA chargée de la gestion des sociétés SE2M et SE3M qui explique en partie la confusion que font beaucoup sur la date de la concession du terminal à conteneurs.

En effet, SE2M et SE3M dont les dénominations seront changées courant 2012 en Togo Terminal et Multipurpose Terminal, toutes deux opérant au PAL, la première dans la manutention des conteneurs et le seconde dans la manutention conventionnelle, étaient des filiales du groupe BOLLORE. Pour la première, il en était le propriétaire via les actions de PROGOSA Investment en Espagne à travers sa filiale PII ; mais aussi via SOCOPAO dont

le groupe détient la majorité et est de ce fait, l'actionnaire principal depuis la création de SE2M.

Quant à SE3M, BOLLORE y détient des actions grâce à PROGOSA Investment en Espagne via sa filiale PII Espagne ainsi que SDV Togo. Nommé Président Directeur Général de PROGOSA, monsieur Jacques DUPUYDAUBY, avocat de formation, condamné en France pour des faits de malversations et de détournements dans le cadre des activités à la direction des ports en France, également bien introduit dans le milieu politique français, spécifiquement à droite, présidait aussi les Conseils d'Administration de SE2M et SE3M, pour un salaire mensuel de 20.000.000FCFA. En 2005, monsieur DUPUYDAUBY détourne à son profit, les actions de PII Espagne dans les deux sociétés de manutention au Togo pour en prendre leur contrôle. Pour y parvenir, il crée une autre société en son nom propre, dénommée PII Luxembourg. Les actions de SE2M et SE3M sont alors détournées vers cette nouvelle structure dont il a le contrôle. Par ce tour de passe-passe, il devient propriétaire de SE2M et SE3M. Vincent BOLLORE découvre la supercherie et fit recours à la justice. Il porte d'abord plainte pour abus de biens sociaux en Espagne et ensuite au Togo pour recouvrer ses droits et récupérer ses actions détournées. La justice espagnole révoquera le 20 juin 2005 monsieur DUPUYDAUBY de ses mandats dans les sociétés PROGOSA Investment et PII Espagne. Fort de cet arrêt, le groupe BOLLORE annule les déci-

(Suite à la page 10)

PERTURBATION DANS LA DISTRIBUTION DE L'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE:

DÉLESTAGE OU SIMPLE PANNE TECHNIQUE?

La ville de Lomé est confrontée à de multiples interruptions brusques du courant électrique ces derniers temps. A quoi cela est dû ? Simples défaillances techniques ou délestage ?

Au cours de ces dernières semaines, des perturbations ont été constatées dans la fourniture du courant électrique dans plusieurs quartiers de Lomé et certaines villes de l'intérieur du pays. Des dysfonctionnements qui ne sont pas sans conséquences. « J'ai une société de vente de produits congelés, pour éviter la décomposition des produits lors des coupures du courant, j'utilise un groupe électrogène. Mais, le coût supplémentaire de cette énergie, malheureusement, est pour nous une perte. A cause de la concurrence, on ne peut pas se permettre d'augmenter les prix », explique Souley, propriétaire de l'établissement ESMA à Avédji. Comme ce dernier, ils sont nombreux à se plaindre de cette situation engendrée par la CEET (Compagnie Énergie Électrique du Togo), seule distributrice de l'énergie électrique du pays, qu'ils accusent de n'avoir pas « communiqué suffisamment ».

Ces multiples interruptions peuvent durer des fois quelques minutes ou quelques heures, mais, rarement elles perdurent durant toute la journée ou la nuit entière. Cependant, les ressentiments des populations sont alimentés par les frustrations dues à l'interruption subite de la diffusion d'un match de football ou d'un feuilleton télé, aux chamboulements des programmes quotidiens en passant par un ralentissement de presque toutes les activités... Mis à part les conséquences qu'entraîne cette situation, la population craint que la perturbation électrique perdure.

La CEET est-elle en faute ?

Le service de la communication de la CEET rassure l'opinion sur le non retour du délestage. « Le pays ne fait pas face à un délestage mais plutôt à des pannes techniques

», explique-t-on de ce côté. Pour la compagnie, les récentes coupures sont le fruit de différentes pannes techniques.

Il y a des coupures qui sont causées par les travaux de réhabilitation d'infrastructures routières. Il s'agit de l'exécution des travaux d'infrastructures de routes, des poses de canalisation d'eau, des poses des tuyaux pour la fibre optique... D'autres proviennent de la CEB (Compagnie d'Énergie du Bénin) en raison des travaux sur ses propres lignes et transformateurs. Également, plusieurs pannes techniques expliquent les interruptions momentanées dont sont victimes les populations.

Les conditions atmosphériques en sont aussi pour beaucoup. « Lors de la saison pluvieuse, on remarque de multiples coupures qui ne sont pas programmées. Ces pannes sont occasionnées par la rencontre du froid et du chaud au niveau des câbles enfouis dans le sol. De même, lors des passages des vents violents, les réseaux aériens sont perturbés », souligne un agent du service de dépannage de la CEET. Notons que lors d'un délestage électrique encore appelé coupure électrique programmée, la population est informée d'avance par différents canaux de communication afin de prendre des dispositions. Mais, ceci n'est pas le cas en ce qui concerne les pannes techniques, puisqu'étant spontanées. La CEET n'a pas le temps d'informer ses clients au préalable.

L'ARSE (L'Autorité de Régulation du Secteur de l'Électricité) confirme également la version de la CEET. Dans son rôle de surveillance des opérations de distribution d'électricité aux consommateurs dans les condi-

tions réglementaires, une équipe de l'ARSE a approché la CEET suites aux récentes coupures. « Nous avons fait des démarches auprès de la CEET pour connaître la cause des récentes coupures. Et ce sont des pannes techniques qui sont à l'origine », indique Marc KOUAKANI-ASSI, chargé de communication de l'ARSE. Toutefois, en cas d'un dommage matériel causé par ces coupures non-programmées, le client a le droit de se faire rembourser par la CEET, conformément au contrat existant entre les deux acteurs (CEET et consommateur).

Face à ces coupures momentanées, des pistes de solutions sont envisagées. On évoque d'autres sources d'énergie pour palier aux différentes perturbations électriques.

Approches de solutions...

L'Afrique subsaharienne a le taux d'électrification le plus bas du continent. En moyenne, 30% de sa population bénéficie de l'électricité et seulement 14% en milieu rural où est concentré 70% de toute sa population. Au Togo, la CEET couvre 27,62 % de la population. Bien que beaucoup d'acteurs s'accordent sur le fait que la compagnie a réalisé d'énormes progrès, les besoins en énergie dans le pays restent énormes. Les projets de renforcement des capacités de production et de diversification des sources d'énergie sont des chantiers qu'offre présentement le marché énergétique.

L'énergie solaire

Transmise par le soleil sous forme de lumière et de chaleur, elle est virtuellement inépuisable à l'échelle des temps humains. Ce qui lui vaut d'être classée parmi les énergies renouvelables. L'énergie solaire peut être utilisée directement par l'Homme pour s'éclairer, se chauffer et cuisiner (chauffe-eau solaire, four solaire)



ou pour produire de l'électricité par l'intermédiaire de panneaux photovoltaïques. « L'énergie solaire est l'une des sources d'énergie au monde qui est efficace pour répondre aux défis de l'heure sans compromettre le développement de la génération future », souligne le professeur Yao Azoumah, Directeur Général de KYA-Energy Group.

Le Togo, un pays tropical, peut donc pallier à son déficit électrique grâce à l'utilisation de l'énergie solaire. Ainsi, les différentes coupures prendront fin, pannes techniques ou pas. Bien que ses vertus soient exceptionnelles, son coût est un peu au-dessus du portefeuille moyen. Pour la société KYA-Energy Group, seule entreprise du secteur solaire sur le territoire qui donne six mois de garanties à ses produits, les prix de ses coffrets vont de 1,5 million à 5,5 millions de F CFA. Tout dépend de la puissance dont le client a besoin. « Les prix ne sont pas exorbitants. Le fait est que nous sommes habitués à un système classique qui nous oblige à payer l'électricité auprès de l'Etat. Cela fait que nous ne voyons pas le potentiel de cette nouvelle source d'énergie. Si payer une voiture à

plus de 5 millions nous est normal et payer une électricité à vie à ce même prix nous fait paniquer, alors nous devons nous remettre en question », indique le professeur Yao Azoumah.

Le groupe électrogène

Le groupe électrogène est utilisé pour pallier aux éventuelles interruptions de coupure électrique. Il est fortement utilisé dans les grandes entreprises pour servir de relais d'alimentation. Le bruit qu'il produit en cas de fonctionnement et son besoin en carburant (essence, gasoil, fioul lourd...) sont néanmoins quelques ennuis qui freinent les ardeurs. Pour son prix, grâce au commerce de rue, le groupe électrogène peut être trouvé avec une somme de 50.000 mille F CFA. Mais, un groupe électrogène maison se négocie à des prix bien plus élevé. A Togo Équipement, le petit groupe électrogène de 9,5 KVA-4 KW est à plus de 5 millions.

Par ailleurs, pour éviter les désagréments des coupures intempestives du courant électrique, la possession d'une autre source d'alimentation en énergie électrique est nécessaire.

M^{lle} NOELLIE FALONE ALOGNON, DIRECTRICE DE L'ATELIER DE COSMÉTIQUE « BEAUTY NAP »

cette tendance, ce qui fait l'affaire des précurseurs dans le domaine. « La majorité a du mal à entretenir leurs cheveux naturels. C'est un domaine assez vierge.

Les coiffeuses ne sont pas habi-

tuées à entretenir les cheveux naturels. Il faut un savoir-faire pour les entretenir. Prendre soin des cheveux naturels prends du temps », justifie Mlle ALOGNON.

En fin connaisseur, la directrice de « Beauty Nap » trouve que ce retour aux cheveux afro ne fera que du bien à la femme noire car les produits défrisants composés d'actifs chimiques très agressifs dé-

truisent progressivement la structure du cheveu qui peut entraîner l'alopécie. Toutefois, poursuit-elle, « revenir au naturel, est avant tout un choix. C'est une aventure, on se redécouvre ». Quant à sa jeune en-

treprise, la directrice nourrit des ambitions tout à fait légitimes de faire d'elle une grande entreprise de marque capillaire tournée vers les pays de la sous région et du continent.

(Suite de la page 6)

PARADIS FISCAUX, SOCIÉTÉS OFF SHORE:

ECLAIRAGE SUR UNE ACTUALITÉ POLITICO-ECONOMIQUE

Le Consortium International pour le Journalisme d'Investigation plus connu sous l'acronyme « ICIJ » en anglais, a récemment révélé le scandale des « Panama Papers », concernant des données sur les sociétés offshore créées et administrées par le cabinet d'avocats panaméen Mossack Fonseca.

Cependant et pour rappel, ce consortium n'est pas à sa première révélation concernant ce type d'affaires. Il en a déjà trois à son actif :

- 4 avril 2013 : le « Offshore leaks » qui établit l'existence des sociétés offshore au profit des personnes physiques célèbres et des sociétés connues.

- 5 novembre 2014 : le « Luxembourg leaks » relatif à certains accords fiscaux très avantageux conclus avec l'administration fiscale du Grand-Duché de Luxembourg et le cabinet PWC (PriceWaterhouse Coopers) pour le compte de nombreux clients internationaux.

- février 2015 : le « Swiss Leaks » montrant un système international de fraude fiscale et de blanchiment d'argent qui aurait été fait par la banque britannique HSBC à partir de la Suisse au profit de ses clients internationaux. La révélation des sociétés offshore via le « Panama Papers » n'est donc pas quelque chose de nouveau. Alors pourquoi autant d'agitation ?

Au-delà des noms de quelques célébrités ou des personnalités politiques impliquées, les enjeux sont tout simplement considérables pour les Etats dans leur quête d'équilibre budgétaire pour leur finance face au marasme dans lequel l'économie mondiale est plongée.

Il s'agit donc à travers cet article d'éclairer sur certaines notions afin de mieux appréhender les réels enjeux de cette actualité politico-économique.

a. Qu'est-ce qu'un paradis fiscal ?

Un paradis fiscal est un pays ou territoire à fiscalité réduite ou nulle, c'est-à-dire où le taux d'imposition, concernant les sociétés ou les personnes physiques, est jugé très bas en comparaison avec les niveaux d'imposition existant dans d'autres pays.

Dans ces pays et territoires, les trois caractéristiques : fiscales, bancaires et judiciaires, sont toujours mêlées à des degrés divers. Les Français parlent de « paradis fiscaux » tandis que les Anglo-Saxons de « Tax Haven ».

L'espace OHADA n'a ni défini un paradis fiscal ni les critères pour le qualifier. Au contraire de l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE) par exemple. Pour cette dernière, un Etat ou un territoire est considéré comme un paradis fiscal à l'aune de quatre critères : impôts inexistantes ou insignifiants, absence de transparence, législation empêchant l'échange d'informations avec les autres administrations, et enfin tolérance envers les sociétés-écran ayant une activité fictive. Le Panama répond à tous ces critères.

b. Y a-t-il une distinction entre un paradis fiscal et paradis financier ?

Dans le scandale de « Panama Papers » certains médias décrivent le Panama comme un paradis fiscal, d'autres comme un paradis financier ou encore les deux à la fois. Même si ces deux notions sont intimement liées, un pays ou un territoire considéré comme un paradis fiscal peut ne pas être un paradis financier. Ce dernier est un pays ou un territoire où s'applique le secret bancaire et le secret des transactions financières. L'anonymat est garanti. C'est le cas du Panama ou de la Suisse qui introduisit, la première, des règles de secret bancaire strictes en 1934. Sont également considérés comme paradis financiers : le Liechtenstein, le Luxembourg, les Îles Caïman, les Bahamas, les Îles Vierges britanniques, Belize etc.

c. Quelle est la différence entre optimisation fiscale et évasion fiscale ?

Ici encore la frontière est très mince. L'optimisation fiscale, si elle pose des questions morales, consiste à utiliser des moyens légaux pour réduire ses impôts. Il s'agit donc d'un procédé dont l'objectif est de « contourner volontairement l'esprit de la loi ». Dans les faits, il s'agit d'utiliser de façon abusive les failles des législations. Le résultat donne souvent une quasi absence d'impôts aussi bien au regard des bénéfices réalisés pour une entreprise, que des plus-va-



lues ou autres revenus de capitaux (intérêts, dividendes) perçus par des personnes physiques y ayant recours. Le tout de façon légale.

Quant à l'évasion fiscale, il s'agit tout simplement d'une fraude à une législation existante dans un pays. Par conséquent, elle est sanctionnée.

Concernant les révélations de « Panama Papers », il s'agit donc pour chaque personne physique et morale concernée de rechercher si nous sommes en présence d'une optimisation fiscale à grande échelle, moralement condamnable mais néanmoins parfaitement légale. Ou au contraire, dans le cadre d'une vaste évasion fiscale qui constituerait alors une fraude à la loi.

d. Quels sont les outils techniques et juridiques disponibles et offerts par les paradis fiscaux

Chaque paradis fiscal a sa spécialité et offre une panoplie d'outils aussi attractifs les uns que les autres pour attirer le capital.

Les classiques sont :

- La société offshore

Une « société offshore » est une société créée dans un paradis fiscal mais ne faisant des opérations commerciales et/ou financières qu'en dehors de ce pays.

Elle est créée avec des formalités réduites, pour un coût très faible et bénéficie d'une imposition quasi nulle et d'une opacité totale.

Un paradis fiscal est dit une « place offshore » quand on peut y créer des « sociétés offshore ». La plupart des paradis fiscaux sont des « places offshore ».

Statistiquement, chaque année se créent pas moins de 140 000 « sociétés offshore » dans les paradis fiscaux.

Ainsi une société offshore peut elle être un moyen pour blanchir de l'argent ou frauder le fisc. C'est cette possibilité qui rend suspects tous les détenteurs de sociétés offshore alors que la pratique n'est pas illégale en elle-même.

- Une société écran

Une société écran est une société qui cache son véritable détenteur par l'utilisation de prête-noms. Elle constitue un écran en raison du recours à des administrateurs locaux, simples prête-noms, et parfois à l'usage d'actions au porteur. On utilise ainsi une kyrielle de sociétés relais pour multiplier les coupe-circuits et accroître la difficulté de connaître le véritable donneur d'un ordre de virement, le véritable propriétaire d'une société ou le véritable bénéficiaire d'un fonds ou d'un trust.

Selon les Nations-Unies il y aurait dans les paradis fiscaux quelque 3 millions sociétés écrans.

- Une banque coquille

Une banque coquille est une banque sans présence physique dans le pays concerné autrement que par une boîte postale ou une adresse électronique. Là où elle est enregistrée, elle n'a pas d'employés, ne tient aucun registre de son activité et ne subit aucune inspection.

- Pavillon de complaisance

Les pavillons de complaisance furent instaurés au Panama au début des années 1920. Ils représentent aujourd'hui 60% de la flotte mondiale, alors qu'ils ne représentaient que 14 % au début des années 1960.

Un pavillon de complaisance offre au propriétaire des avantages fiscaux et financiers comme : des droits d'enregistrement peu élevés, pas ou peu de taxes et d'impôts, très peu ou pas de contrôles, la liberté d'employer des marins peu payés, socialement peu ou pas protégés. Les principaux pays à pavillon de complaisance sont le Panama, le Liberia, les Bahamas, Malte et Chypre. Ce sont tous des paradis fiscaux

e. Existe-t-il une norme fiscale internationale

Oui. Elle a été adoptée par les ministres des finances du G20 en 2004 à Berlin (Allemagne) et par le comité d'experts des Nations-

Unies chargés de ces questions. Elle comporte « l'obligation d'échanger des renseignements sur demande dans tous les domaines relevant de la fiscalité en vue d'appliquer et de mettre en œuvre la législation fiscale nationale nonobstant toute condition relative à un intérêt fiscal national ou à l'application du secret bancaire en matière fiscale. Elle prévoit également de larges clauses de sauvegarde pour préserver la confidentialité des renseignements échangés.

f. Où se trouvent les paradis fiscaux ?

Le « label » paradis fiscal n'a rien d'officiel et varie selon les institutions qui les répertorient.

Ainsi, il existe plusieurs listes de paradis fiscaux : celle de l'ONU comporte 48 Etats, 35 pour l'OCDE, 62 pour le FMI et 85 pour l'UE dont la liste est appelée « Liste Moscovici », du nom du Commissaire européen chargé de questions financières, d'origine française.

Qui a recours aux paradis fiscaux ?

Souvent des riches particuliers, des banques, des trusts, des fonds spéculatifs et des multinationales. Ainsi par exemple, les sociétés de nouvelles technologies dit GAFAM : Google, Amazon, Facebook et Apple y ont recours massivement et systématiquement pour réduire leur taux d'imposition globale.

g. Quels sont les enjeux pour les Etats ?

Dans un contexte d'internationalisation croissante des échanges, la question fiscale est devenue primordiale. Elle est un point central dans la stratégie financière des entreprises qui ont pour credo la maximisation du profit. Mais également pour les finances de l'Etat qui voit d'un très mauvais œil ce qu'il considère comme une « une fuite des capitaux vers l'étranger » ; et donc un manque à gagner.

De fait, dans une économie en crise les Etats sont à la recherche des recettes fiscales. Donc la chasse à cette manne financière qui leur échappe est bien évidemment cruciale pour la survie économique desdits Etats. C'est le cas de tous les pays dits développés. Comme la France, l'Angleterre, l'Allemagne, le Canada.

DOSSIER : BOLLORE ET LES ACTIVITES DE MANUTENTION AU PORT DE LOME:

(Suite de la page 7)

sions du Conseil d'Administration de PII Espagne ayant autorisé les cessions frauduleuses des actions de PII Espagne dans SE2M Togo et SE3M Togo à PI Luxembourg.

Au Togo, la justice donne raison sur le fond en première instance au groupe BOLLORE le 03 février 2006 et le 22 septembre 2006. En appel, la Cour d'appel de Lomé a rendu deux arrêts N° 089/09 et N°090/90 qui confirment tous deux que le groupe BOLLORE est l'actionnaire majoritaire aussi bien de SE2M que de SE3M.

EMPIRE HEGEMONIQUE :

Selon certains observateurs, le Togo et la Guinée, cités par la presse dans cette procédure, ne sont que des victimes collatérales d'une bataille dont les enjeux sont ailleurs : freiner la toute puissance, l'hégémonie de plus en plus grandissante de l'« empire » de Vincent BOLLORE. En effet, l'homme d'affaires français qui commence sa carrière en 1970 à 18 ans à la banque de l'Union européenne industrielle et financière, est aujourd'hui à la tête d'un conglomérat international présent dans les secteurs de l'énergie, de l'agriculture

(participations dans de nombreuses plantations d'huile de palme en Afrique, notamment au Cameroun, vin en France), du transport, de la logistique, du fret maritime avec la gestion de nombreux terminaux maritimes de conteneurs en Afrique), de la communication et le divertissement (Vivendi), de la publicité (Havas) ou encore des médias (Direct Matin, Canal + institut de sondage CSA).

Ou encore dans l'énergie renouvelable ou alternative avec la batterie révolutionnaire au lithium métal-polymère qu'utilise Autolib à Paris, les voitures électriques etc... Par le biais de ses activités, son groupe est présent dans plus de 150 pays, emploie 55 000 personnes et réalise 10,2 milliards d'euros de chiffres d'affaires, avec des activités en Afrique représentant 80 % des bénéfices de son groupe

Autant donc dire que ce sexagénaire, redoutable homme d'affaires et 9^e fortune de France estimée à 3 450 milliards de FCFA doit avoir beaucoup d'ennemis et de personnes dont sa réussite dérange ou agace, y compris dans le monde où il évolue. Là, bien souvent, la plupart des

coups sont permis. Ces attaques ont d'autant écho dans les anciennes colonies parce que l'Hexagone perd de plus en plus de son influence et se développe un certain discours sur les nouvelles formes d'exploitations qu'aurait mises en place l'ex-métropole.

Quant au calendrier, certains relèvent la promiscuité de la prochaine élection présidentielle en France pour laquelle on connaît les préférences politiques de monsieur BOLLORE. Lui qui avait prêté en 2012, son yacht et son jet privé à Nicolas SARKOZY, alors fraîchement élu président de la République, symbole selon la polémique qui en est suivie des liens qui unissent les hommes les plus riches de France au pouvoir politique. Même si en 2014, il a déclaré avoir voté pour la candidate socialiste Anne HIDALGO aux municipales.

De fait, son entourage est convaincu d'une cabale portée par une bulle médiatique, destinée à fragiliser le groupe BOLLORE, mais qui se dégonflera vite faute d'éléments probants.

RECUPERATION POLITIQUE :

Dès que la presse française s'est faite l'écho de la perquisition au siège du groupe BOLLORE le 08 avril dernier, les politiques togolais se sont emparés de l'affaire. Estimant avoir déniché un « Bolloré Gate » une version toute togolaise des « Panama Papers », ils en font leurs choux gras depuis plusieurs jours. Dans une interview accordée la semaine écoulée à RFI, le leader de l'Alliance Nationale pour le Changement (ANC), monsieur Jean-Pierre FABRE a ainsi annoncé vouloir écrire au Chef de l'Etat pour demander des comptes sur la concession du terminal à conteneurs qui serait intervenue selon lui, dans une certaine opacité.

Sauf que celui qui est atteint de boulimie épistolaire depuis qu'il égrène son titre de chef de file de l'opposition, ignore que le Président de la République n'est pas le responsable constitutionnel, sinon uniquement devant les électeurs, de la politique menée. Qu'il ne saurait donc être interpellé, fût-il par voie de courrier, pour s'expliquer sur des décisions que lui ou son gouvernement auraient prises. Sauf à mésestimer les règles de fonctionnement des institu-

tions de la IV^e République et de son régime politique.

Aux termes de notre Constitution, seuls les membres du gouvernement peuvent rendre des comptes devant l'Assemblée nationale. Il y a donc lieu de s'étonner légitimement que monsieur FABRE ait pris le parti de s'adresser plutôt à Faure GNASSINGBE, alors même depuis neuf (9) ans il siège au Parlement où il a par ailleurs dirigé un groupe parlementaire, sans s'être jamais inquiété des conditions de la concession de l'activité de manutention des conteneurs au PAL.

Malgré les pouvoirs constitutionnels que lui confère son titre de député : le contrôle de l'action gouvernementale. Il aura donc fallu une perquisition connexe à une autre affaire, pour qu'il s'en émeuve, alors qu'une simple recherche lui aurait permis de découvrir que le décret attribuant la concession à SE2M date de 2001 et publié au Journal Officiel. « Cette sortie n'est que de la gesticulation médiatique, sans une vraie réflexion de fond, comme Jean-Pierre FABRE en a l'habitude » a-t-on commenté ironiquement dans l'entourage du Président de la République.

FAIEJ :

UNE SOIRÉE POUR SCELLER UN PARTENARIAT ENTRE LES JEUNES ENTREPRENEURS ET LES GRANDES ENTREPRISES

La rencontre interactive, dynamique, et de partage d'expérience qui a eu lieu ce 15 avril 2016 a pour but de faire bénéficier aux jeunes entrepreneurs de l'expérience des entrepreneurs confirmés pour établir une sorte de pont entre les deux générations.

Rassembler les jeunes entrepreneurs et les patrons des grandes entreprises du Togo autour d'un dîner d'affaire est un événement inhabituel au Togo. Au début de la soirée, la ministre Victoire Tomégah-Dogbé a exprimé sa reconnaissance à l'Association des grandes entreprises du Togo (AGET) et à ses membres qui ont accepté s'associer au gouvernement pour l'organisation de cette rencontre.

« Ces jeunes ont besoin de repères, ils ont besoin du soutien, ils ont besoin de compagnons pour réussir », a-t-elle laissé entendre.

Depuis quelques années le gouvernement togolais qui mise sur l'entrepreneuriat des jeunes, a mis en place des mécanismes permettant de développer, d'accompagner et d'apporter des soutiens techniques et des facilitations de financement à ces jeunes.

Cet intérêt accordé à l'entrepreneuriat se justifie par le fait que le secteur privé constitue de nos jours la principale force de création et d'accumulation de richesses. Il joue un rôle crucial à travers l'entrepreneuriat, l'investissement pour le développement, et est moteur de croissance et grand pourvoyeur d'emploi aux jeunes.

C'est ainsi que, s'adressant aux patrons des grandes entreprises, Mme Tomégah-Dogbé dira : « L'entreprise quelle que soit sa taille est un réel pôle de création d'emploi. L'idée qui sous tend ce dîner d'échanges est de soutenir les jeunes, découvrir leur talent, découvrir les produits made in Togo, de les challenger ».

Elle a conclu sur une note d'optimisme en appelant à la reconnaissance de l'effort fourni par ces jeunes : « donnons leur l'occasion de rêver grand ».

Le président de l'AGET M. Josée Sy-



Les convives à la soirée

menouh s'est beaucoup plus appesanti au cours de son intervention sur les qualités que doivent développer les créateurs d'entreprises.

« Il faut aux jeunes entrepreneurs de l'audace, savoir s'associer, s'entourer, de la détermination, de l'optimisme, de la ténacité et de la lucidité. Le sens du client, de l'agilité intellectuelle à utiliser le numérique. Avec ces qualités, le jeune entrepreneur part sur de bonne base », a-

tel conseillé. Le président de l'AGET s'est engagé au nom de ses collègues à être disponible, motivé et à accompagner ces jeunes car dit-il, la condition de la réussite est l'accompagnement.

La directrice du Fonds d'appui aux initiatives économiques des jeunes, Mme Gbadamassi Mivédor a prôné quant à elle un partenariat tripartite AGET-jeunes entrepreneurs-gouver-

nement pour mettre en place un système dynamique, efficient, porteur de croissance économique et inclusive.

Preuve que le message a été bien entendu, au cours de la soirée même, un accord de partenariat a été noué entre la Société de transport de Lomé (SOTRAL) et une jeune entrepreneure pour la livraison de ses produits dans les bus de la société.

Mlle Esther KAMBIA, jeune entrepreneur et directrice d'un gym-center à Sokodé, n'a pas manqué à la fin de la soirée d'exprimer sa satisfaction.

« C'est une bonne initiative. J'ai beaucoup apprécié. Nous avons besoin de ces genres de rencontres pour entrer en contact avec de grands entrepreneurs afin que nous puissions leur emboîter le pas et devenir demain ce qu'ils sont aujourd'hui », a-t-elle indiqué.

Notons qu'une vingtaine de jeunes venus de toutes les régions du pays ont pris part à cette rencontre.

5^e EDITION DU DINER DES ICÔNES : TROIS FEMMES SERONT A L'HONNEUR

Le prochain « Dîner des Icônes » se tiendra le 22 avril prochain à l'hôtel SARAKAWA et mettra à l'honneur trois femmes. Cette 5^e édition qui célébrera le Leadership et l'Entrepreneuriat féminins accueillera 2 icônes togolaises : Mme Dédé Rose CREPPY Femme d'affaires et Présidente des Nanas Benz du Togo pour le volet Entrepreneuriat ; et pour le leadership, Mme Alhonkoba AITHNARD, Lauréate du «Prix Spécial de Mérites» en 2011 de la Femme Leader au Togo, Ancienne Ministre. Ancienne Représentante de l'UNICEF au Togo, au Niger et en Côte d'Ivoire.

La soirée verra la participation spéciale de la jeune entrepreneure togolaise Aimée Abra TENU, Fondatrice de la Startup ViViFruit (jus de fruits frais) et de l'Association STEJ Togo qui a pour but de contribuer à l'éducation des enfants dans un environnement (familial, social et économique) sain pour gagner le pari de leur devenir.

Grâce à son dynamisme et à son engagement dans sa communauté, elle a été sélectionnée pour représenter le Togo lors de Congrès internationaux en Afrique, aux USA et en Europe ; les plus importants notamment: Le Global Entrepreneurship Summit, présidé par le Président OBAMA

à Nairobi 2015; L'African Women Entrepreneurship Program, organisé par le Gouvernement Américain aux USA 2014 et le Sommet des Femmes Francophones, présidé par le Président François Hollande à Paris en 2013.

Mme AITHNARD, Mme CREPPY et Mme TENU interviendront sur le thème: «Entrepreneuriat et Leadership féminins en Afrique: des Pionnières aux Startuppers.» ; sujet qui mettra en lumière la force et l'importance de la Transmission du savoir et des acquis.

Pour rappel, le «Dîner des Icônes» ou Networking Diner est un événement économique VIP, corporate,



Béatrice OLOA, promotrice du dîner des icônes

trimestriel et médiatique qui permet à de hauts cadres, des entreprises ou à un public averti de partager leur expérience professionnelle autour d'un repas gastronomique et dans un cadre d'exception.

L'objectif est de mettre en lumière des acteurs majeurs de l'économie africaine en général et togolaise en

particulier et montrer l'image d'une Afrique qui gagne! L'Icône fait une intervention publique et interactive sur une thématique liée à son parcours professionnel.

Y sont déjà intervenus, Mr Didier ACOUETEY, Président Fondateur d'AFRICSEARCH lors de la 1^{re} Edition qui s'est tenue le 28 février

2015 avec pour thème: «Le rôle du secteur privé et de la classe moyenne dans les transitions économiques et sociales en Afrique» ; Mr Jean Kacou DIAGOU, Président Fondateur du Groupe NSIA Assurances et Banques le 3 juillet 2015 sur le «Business et panafricanisme. Comment réussir à s'imposer en Afrique. Le cas du Groupe NSIA.».

Mme Reckya MADOUYOU, Experte Internationale en Finance Inclusive et Politique de Développement a pour sa part été l'Icône de la 3^e Edition du 26 septembre 2015 et a entretenu les invités sur : «L'inclusion financière: une stratégie pour l'accès à l'émergence africaine?». La dernière icône de 2015 fut Vérone MANKOU, PDG de VMK, Concepteur de la 1^{re} tablette tactile et du 1^{er} Smartphone «Made in Africa», invité le 28 novembre 2015 pour débattre du thème : «L'économie numérique. Comment rendre la technologie mobile accessible à tous en Afrique?».

JCB

GROUPES ELECTROGENES

Silencieux, fiable et robuste.

De 8 à 3 300 KVA



Stock disponible chez
CFAO MOTORS

 **CFAO MOTORS TOGO**
cfaogroup.com

Bd Eyadema BP 332 Lomé
Tél. 22 23 31 00
cfaotogo@cfao.com

DISTRIBUTEUR
OFFICIEL



MUSIQUE :

QUAND LE GOSPEL VAMPIRISE LE HIT-PARADE TOGOLAIS

Gospel ou rien. Les artistes de la chanson togolaise ne jurent désormais que par un genre en passe de s'imposer comme le créneau exclusif de leur expression. Refus de la variété ou crise de la créativité, éclairage sur un monolithisme musical.

Le stand de vente de CD de Kokouvi ressemble à de milliers d'autres disséminés à travers la capitale togolaise. Il regorge d'albums d'artistes locaux qui ont un dénominateur commun : englués dans une ferveur religieuse sans commune mesure, ils ont découvert le filon du gospel et ont choisi de l'exploiter à fond. Sur les étagères du stand, l'original fait bon ménage avec l'œuvre piratée, mais le vendeur sait où vont, en ce moment, les préférences de ses clients habituels...les chansons religieuses ont pris le pouvoir depuis des années et le marché a suivi le rythme. « De toutes les façons, il n'y a que ça de disponible », fait constater Kokouvi.

La remarque est en phase avec l'uniformité d'un stock à la coloration volontairement évangélique. Du titre agressivement évocateur à la présentation de l'album, le curseur reste scotché sur le même tempo pour une génération d'artistes férus de spiritualité...A côté d'une phalange d'évangélistes, de pasteurs et de prédicateurs qui a fait irrup-

tion sur la scène musicale, il y a une quinzaine d'années, une brigade de jeunes a rapidement émergé et adopté le nouvel espoir. Pour cette génération de musiciens, la lucrative filière du gospel est la voie royale qui mène à la notoriété.

Le nouvel esperanto

« Les gens ne sont pas si demandeurs que ça ; c'est plutôt la ruée des artistes vers ce genre qui a progressivement imposé ce semblant de culture », décrypte Jean Fikou qui a été arrangeur de son dans une autre vie. Aujourd'hui retiré des affaires, il pose un regard amusé sur dictature musicale qu'il fait coïncider avec le boom des églises et différentes officines d'exaltation religieuse.

Un rien amer, il se rappelle une génération d'artistes aux sources d'inspiration variées et à la créativité débordante. Rien à voir avec une mode actuelle qui a visiblement remis au placard l'exploitation d'une pépinière musicale locale, pourtant fertile. « Du coup, le potentiel



d'exportation de notre musique s'est rétréci comme une peau de chagrin », observe Jean Fikou, en référence à un passé pas si lointain où le label togolais valait son pesant d'or.

Désormais la solitude des Toofan et King Mensah sur la scène internationale fait de la peine à voir. Drapé dans une popularité factice, le gospel local continue implacablement sa partition, justifiant ce monolithisme par le manque de moyens et l'indigence des artistes bien obligés de se « débrouiller » avec ce qu'ils ont.

Choix de carrière en points d'interrogations

L'argument est irrecevable pour J. Fikou pour qui « le dénuement ou la pauvreté des artistes n'expliquent pas tout ». Le doigt accusateur est pointé en direction d'une tendance pour laquelle ont opté les musiciens au détriment de la créativité et de l'imagination, pourtant indispensable dans ce domaine.

Prisonniers d'un effet d'entraînement et inaptes à proposer une offre compétitive en de-

hors de leur petite chapelle, les artistes de la chanson ne sont prophètes que chez eux. Solution de facilité ou crise générationnelle, le gospel est, pour la plupart d'entre eux, un choix de carrière par défaut, un parti pris musical en points d'interrogations.

Retour du bâton de cette situation, des élans brisés, des apparitions éphémères sur la scène musicale et un nombre impressionnants de talents gâchés. Pendant ce temps le réservoir traditionnel national plein de références reste plongé dans un sommeil injustifié.

✎ Arthur TCHAMDJA (Stagiaire)

POLITIQUE NATIONALE DE FORMATION CIVIQUE :

FAIRE DE L'EDUCATION CITOYENNE UN LEVIER D'EMERGENCE

Un atelier portant sur la campagne de vulgarisation de la politique nationale de formation civique et d'éducation à la citoyenneté s'est tenu ce vendredi 15 Avril 2016 à la SAZOF-Lomé. Organisé par la Direction de la formation civique, cette rencontre a pour but de sensibiliser les acteurs du développement à la base afin qu'ils soient un relai des valeurs citoyennes au sein de leur communauté.

Face à la gangrène de l'incivisme constatée dans notre pays avec pour corolaire le risque d'un avenir hypothéqué pour la jeunesse, une politique nationale de formation civique et de la citoyenneté a été adoptée en conseil des ministres le 12 Juin 2014 « pour trouver un remède efficace à cet incivisme qui devient une plaie béante pour notre pays », a déclaré à l'ouverture des travaux M. DZATO Kanda, directeur de la formation civique.

Le déchirement du tissu social du fait de l'incivisme serait ainsi

« un frein au développement et à l'émergence du pays », a renchérit M. Franck MISSITE, directeur de cabinet du ministère de la communication, de la culture, des sports et de la formation civique.

L'objectif de cette politique, selon le directeur de la formation civique, est « d'amener les populations à s'approprier les valeurs citoyennes et les appliquer au quotidien notamment les valeurs de paix, de solidarité, de l'acceptation de l'autre, du mieux vivre-ensemble dans le but de construire



une société nouvelle basée sur le pardon et la réconciliation comme le souhaite ardemment le chef de l'Etat ».

Pour faire de la politique de la for-

mation civique et d'éducation à la citoyenneté une réalité dans notre pays, le directeur a laissé entendre que des supports seront donnés à tous les acteurs de développement

citoyen notamment aux acteurs de la société civile et aux médias qui sont des acteurs de relai par excellence.



GALA DES 100 ENTREPRISES LES PLUS DYNAMIQUES DU TOGO : 15 ENTREPRISES PRIMÉES

Le « Top 15 des entreprises les plus dynamiques » du Togo a été établi ce samedi 16 avril 2016 au cours d'une soirée de gala qui s'est déroulée à l'hôtel Eda-Oba de Lomé. Une centaine d'entreprises retenues ont été évaluées sur leurs performances en tenant compte de quatre critères: l'expertise de l'entreprise ; la capacité d'innovation ; la capacité de pénétration du marché et l'impact de l'activité de l'entreprise sur l'économie.

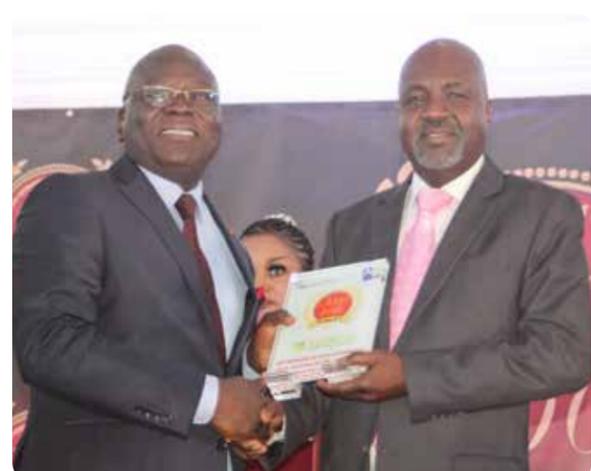
Représentant le chef de l'Etat à cette cérémonie, la ministre du Commerce, Mme Bernadette Legzim-Balouki a loué l'initiative du cabinet Eco Finance entreprises qui permet de mettre en lumière, le dynamisme et la saine émulation des entreprises.

« Ce classement permet entre autres de mesurer les performances, les innovations, et la contribution de nos entreprises au développement économique », a indiqué Djibril Barry, le directeur d'Eco finance.

Le gala est une composante majeure d'un vaste programme regroupant tous les pays de l'Union monétaire ouest-africaine (UEMOA).

Voici le classement des 15 entreprises les plus dynamiques du Togo

1. CIB INTA (secteur informatique)
2. SOPAL (secteur agro-alimentaire)
3. Brasserie du Bénin (secteur industrie agro-alimentaire)
4. SOTRAL (transports)
5. Fan Milk (agro-alimentaire)
6. INAM (assurance maladie)
7. Gester (bureau d'étude et ingénierie)
8. ESA (formation)
9. Banque Atlantique secteur bancaire)
10. AGETUR (construction et infrastructure)
11. Radis cosmétique (cosmétiques)
12. NSIA (assurances)
13. Cabinet AEC (cabinet d'audit et expertise)
14. UTB (secteur bancaire)
15. SALT (aéroportuaire).



HÔTELLERIE :

LA LENTE RÉSURRECTION D'UN SECTEUR SINISTRÉ

Déjà perceptible avec la floraison d'établissements de moyenne importance, l'embellie dans le secteur hôtelier se précise avec la rénovation d'anciens complexes.

Le leitmotiv au cœur du relookage d'anciens grand hôtels semble clair : rouvrir ces fleurons de l'hôtellerie togolaise et s'assurer du renforcement de la capacité d'hébergement d'une capitale, dont l'ambition est de pouvoir accueillir de grands événements régionaux. L'ancien hôtel du 2 février fait l'objet d'une réhabilitation complète, réalisée par le groupe de BTP sud-africain ZPC Hospitality, pour un investissement de plus de 45 milliards de F CFA (69 millions d'euros), dont 28 milliards ont été mobilisés par un pool bancaire piloté par la Banque ouest-africaine de développement. Désormais doté de 256 chambres, 64 appartements et de 3 600 m² d'espaces de réunion, il devrait rouvrir ses portes courant 2016, sous l'enseigne Radisson Blu du Rezidor Hotel Group.

Réhabilitation complète

L'hôtel Le Bénin, lui est devenu l'Ibis Lomé-Centre. Exploité par Accor, il se refait également une beauté. « Des travaux d'embellissement de la façade sont en cours, toutefois nous ne prévoyons pas d'extension du nombre de

chambres », explique-t-on à la direction de l'hôtel. Sur le front de mer, boulevard du Mono, doté de 120 chambres et d'une piscine olympique, le Sarakawa, qui était exploité par Accor via son enseigne Mercure, a quant à lui été renationalisé depuis deux ans. Après plusieurs années de gestion calamiteuse, le ministère de l'Économie et des Finances a repris les choses en main, et confié la gestion à une équipe de direction qui a commencé des travaux de modernisation. Des offres pour sa reprise sont actuellement à l'étude.

À quelques rues du Sarakawa, sur l'avenue Sylvanus-Olympio, l'Hôtel du Golfe a rouvert mi-septembre après plus de deux ans de travaux. Agrandi, il compte désormais 33 chambres et arbore un restaurant-terrace panoramique au quatrième étage, avec vue imprenable sur la marina, l'ancien wharf de Lomé et le grand marché voisin.

Rénovation et travaux intensifs

Plus au nord, lové dans une contre-allée du boulevard du 30-Août, le Mint Hotel a ouvert en juillet. Ce



discret établissement de charme ne dispose pour le moment que d'une dizaine de chambres, mais son promoteur, William Sowah, compte en aménager 20 de plus. Enfin, si les travaux ne sont pas encore tout à fait finis, le groupe Onomo a inauguré récemment son hôtel (127 chambres, boulevard du Mono) pour permettre à son personnel de se perfectionner en attendant l'accueil des clients courant 2016. Signe des temps, le Togo accueille prochainement le Forum africain de l'investissement hôtelier (AHIF). Conférences et débat verront la participation d'investisseurs internationaux, d'entrepreneurs du secteur ainsi que de nombreux officiels africains.

« Le choix d'organiser le prochain AHIF à Lomé intervient à un moment clé pour le Togo. Le développement commercial et le tourisme s'intensifient et nous sommes persuadés que cela alimentera la demande grandissante en capacité hôtelière », explique Matthew Weihs, le directeur général de Bench Events, organisateur du Forum. La manifestation se déroulera justement au Radisson Blu-2 février. « Le principal attrait du Togo réside dans la combinaison de multiples atouts. Il y a ici un gouvernement qui a une vision claire du développement, le pays dispose d'un port qui en fait un carrefour commercial pour l'Ouest de l'Afrique. Depuis longtemps,

Kalyan envisageait des investissements en Afrique et le Togo est apparu comme le meilleur choix. Le soutien et la réactivité dont a fait preuve le gouvernement depuis le tout début nous ont permis de rénover l'hôtel dans des délais assez courts », assure Ashok Gupta, le patron de cette société hôtelière.

Le Groupe hôtelier Onomo a lui aussi fait le choix du Togo. Il vient d'ouvrir un établissement de 127 chambres à Lomé en bord de mer. Pendant ce temps, des établissements comme Eda Oba, Sancta maria, ou encore Saint Thomas, tracent depuis quelques années leur sillon dans une industrie hôtelière en effervescence.

A partir du 1^{er} janvier 2016

EXIGEZ
LA QUITTANCE
SÉCURISÉE
POUR PLUS DE
TRANSPARENCE
DANS LA COLLECTE
MANUELLE DES
RECETTES DE L'ÉTAT





FEDERER POUR BATIR
www.otr.tg

FOOTBALL :

♫ Innocent AZILAN
(Stagiaire)

LE DUO AKPOVY - LE ROY POUR LA RENAISSANCE DU FOOTBALL TOGOLAIS ?

Le football togolais a une nouvelle physionomie : un nouveau président de fédération et un nouveau sélectionneur. Le premier se veut engagé pour un nouvel élan du sport-roi togolais et le second s'est toujours targué plus à raison qu'à tort d'être le sorcier blanc du football en Afrique. Une union au profit des Eperviers ?

Au sein du sport togolais, la peau neuve faite par le football fait parler de lui. Un tandem s'impose et promet seulement le beau temps de cette discipline sportive. Comme figures emblématiques, le colonel Guy Akpovy et le sélectionneur « Afro-français » Claude le Roy. Fin donc de cette première partie du jeu assurée par le comité de normalisation, entravée par d'interminables gênes intestines et de manque de confiance. Le tout à l'image d'une fédération en berne qui vacille entre survie et agonie.

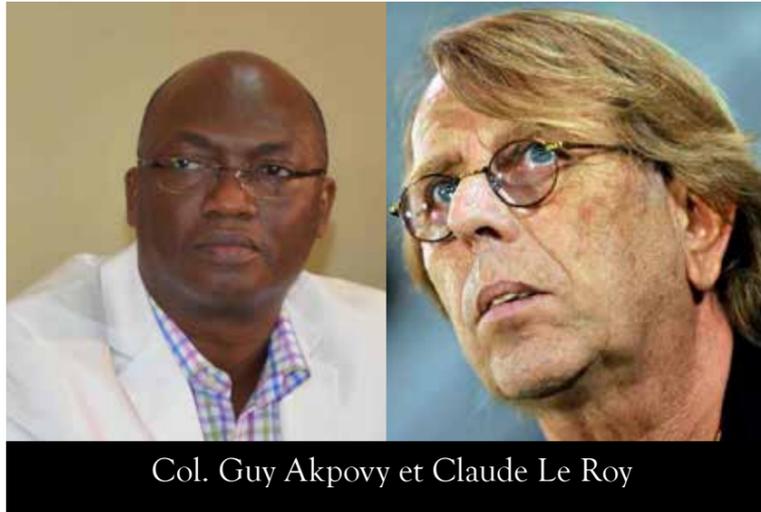
Les maux liés à ces comités de normalisations étaient malheureux. Ca va des dissensions entre le ministère en charge du sport et lesdits comités aux algarades des joueurs. Chaotique. Le pamphlet du défenseur Togolais Serge Akakpo n'aura probablement pas tout dit. Puisque le linge sale ne se lave qu'en famille, s'il fallait le faire, le défenseur l'a sûrement fait à moitié. Le problème de la qualité des maillots, du stade, des primes..., tout semble désormais rentré dans l'ordre avec le nouveau président. Certains habitués de Kégué ont par ailleurs confirmé une nette amélioration quant à la qualité de la pelouse. « *La verdure est de retour, je crois que c'est désormais bien arrosé* » affirme Aristide, supporter aguerrri des Eperviers. De même, le baptême de feu que constitue la double confronta-

tion entre le Togo et la Tunisie, quoique n'ayant été sanctionnée par une victoire des Eperviers, n'a pas néanmoins connu les problèmes auxquels sont habitués les supporters des Eperviers. Avancement, c'est en tout cas le moins qu'on puisse espérer de l'équipe du colonel qui a pris les rênes de la fédération après son élection.

De l'autre côté, les fans du football togolais, ces avides de victoires de l'équipe nationale qui ne jurent que sur un futur radieux du football, n'ont pas tari de remontrances à l'endroit de l'ex sélectionneur Tom Saintfiet. Ce dernier qui a présagé un avenir sans pareil aux Eperviers et leurs fans n'est pas arrivé au bout de sa mission. Un bilan fort peu satisfaisant. En 8 matches, le Belge n'a réussi qu'à compter deux victoires. Un ratio qui ne flatte ni les fans du football, encore moins les grands supporters aux premiers rangs desquels, le Chef de l'Etat. A l'heure de la décision, le président a invité qui il fallait. Si le constat le plus abouti est que le football togolais souffre des maux spirituels, alors place au sorcier.

Fédérer pour gagner

Gagner doit devenir comme l'espère Aristide, le maître-mot des Eperviers qui ont depuis perdu le chemin des filets. A la dernière confrontation entre les Eperviers



Col. Guy Akpovy et Claude Le Roy

du Togo et les Aigles de Carthage de la Tunisie, tout dictait une victoire des nôtres, avec comme porte-flambeau l'attaquant de Crystal Palace Emmanuel Adébayor, le messie du football des années 2006 que Claude le Roy jugeait comme « *l'un des meilleurs attaquants de cette époque* ». La malédiction a pris le pas, dirait-on. Une prestation non digne d'une équipe nationale. Mais le « problème Adébayor » fait toujours polémique et divise. Tout semble dire que l'épée de Damoclès plane depuis peu sur qui dira mal de lui. Le meilleur joueur africain 2008 reste malgré tout, une priorité de la FTF.

Comme il en a bâti sa réputation, Claude le Roy a confirmé travailler avec les joueurs locaux et les internationaux. « *Ma façon de diriger n'a pas changé. Rien n'est plus important que l'équipe* ». Sur Adébayor, « *Je vais lui demander des questions auxquelles il devra me répondre par l'affirmative comme s'il voudrait être un*

exemple ou un Ibrahimovic. Le comportement de star ne m'intéresse pas », a confié le sélectionneur avant de se rendre à Londres pour rencontrer l'ancien monégasque. « *Nommer Claude Leroy est un grand pas vers l'avant. C'est ce que je voulais pour mon pays* », s'est réjoui Adebayor. Avant d'ajouter : « *c'était super de le rencontrer* ». Leurs ambitions se rejoignent. L'ordre va bientôt avoir droit de cité dans le nid des Eperviers. Claude le Roy aime travailler avec les joueurs locaux, vivre dans le pays dans lequel il travaille. Tant mieux. Fraîchement nommé, il a déjà défini un chronogramme pour les activités de son équipe. Entre autres, deux matches amicaux pour les Eperviers. Le premier, le 22 mai, à Kégué face à l'équipe de la Bretagne ; et le second à Libreville face aux panthères du Gabon le 27 ou 28 mai. De son côté, G. Akpovy est préoccupé par l'organisation de différents tournois et des championnats.

Et alors ?

Le duo Akpovy-Roy augure un avenir prometteur du football. Les premiers responsables de l'instance dirigeante ne l'ignorent pas. Ce mandat du « *Nouvel élan* » ne sera pas de tout repos. La tâche du Col Akpovy va de la réorganisation, mieux, de la refonte du système du football à la délicate réconciliation de tous les acteurs impliqués. En effet, comme l'a confié le nouvel entraîneur à qui plusieurs observateurs reconnaissent la maîtrise du football africain, le problème du Togo se situe tant au niveau des investissements qui sont accordés à ce jeu qu'à la formation des acteurs (entraîneurs et joueurs) locaux. L'exécutif de la FTF semble lui aussi déjà diagnostiquer le problème, et se propose de relancer le plus vite les compétitions nationales, de travailler sur le sponsoring et les relations avec le pouvoir public. « *Il y a beaucoup à faire* », reconnaît le président. « *Avec Claude le Roy, il y aura un changement positif au sein de notre équipe nationale. Il est capable de donner un autre dynamisme* », ajoute-t-il.

La confiance entre les deux hommes est par-dessus tout importante. Entre un colonel de rigueur et un « *Roy* » de victoire, le football togolais a de beaux jours devant lui. Un grand entraîneur digne de confiance en union avec un homme de discipline, il fallait ceci pour écarter les mauvais esprits. Quitte à faire appel à un sorcier, fût-il blanc. Tant pis pour les religieux.

SORTIE LITTÉRAIRE :

♫ La Rédaction

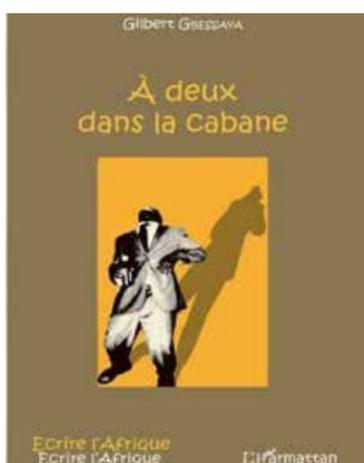
«A DEUX DANS LA CABANE» DU TOGOLAIS GILBERT GBESSAYA

Sociologue de formation résidant depuis quelques années à Paris en France, Gilbert GBESSAYA a la passion de la littérature et voue un intérêt pour les sujets touchant à la modernité en Afrique de l'Ouest.

En début d'année 2016, il était de retour dans l'actualité littéraire avec un nouvel ouvrage intitulé « *A deux dans la cabane*

» paru chez l'Harmattan (Collection Ecrire l'Afrique).

Une histoire romanesque faisant voyager dans l'Afrique contemporaine : Rosalanne, jeune femme moderne, vit là-bas où un nouveau monde s'est petit à petit installé. Un jour, elle a osé mettre à la porte « *L'homme à la 4X4 bleu* », un Play boy qui aime jouer et qui partageait sa vie. L'égo surdimensionné de



ce dernier va être touché et la communauté, là-bas, n'as pas accepté l'acte posé par Rosalanne. Elle doit faire face à une tradition de réconciliation, à un « *Dialogue fraternel dans la cabane avec son conjoint* » comme on dit là-bas. Un dialogue qui va se révéler être un piège....

Ancien responsable d'un Espace-Jeunes et directeur d'une association pour jeunes en ré-

gion parisienne, Gilbert GBESSAYA est un ancien élève au Lycée du 2 février (devenu Lycée d'Agbalépodogan) à Lomé.

Il est à son troisième roman, après « *Voyage dans la société de bougeotte* » (2010) et « *La danse du changer-changer au pays des pieds déformés* » (2011) parus chez le même éditeur.

A lire absolument.



Togotelecom

COMMUNIQUÉ

DU **30 MARS AU 02 MAI 2016**, TOGO TELECOM LANCE À L'ENDROIT DE TOUS LES REVENDEURS (PDV) DE SES SERVICES, UNE PROMOTION SPÉCIALE DENOMMÉE : « **LE MOIS DU DISTRIBUTEUR** ». PENDANT CETTE PÉRIODE, CHAQUE PDV PERCEVRA UNE RISTOURNE DE 30% DE CRÉDIT SUR LA VENTE DE SES RECHARGES.

NB : LES TRANSFERTS DE CRÉDITS ENTRE DISTRIBUTEURS (PDV) NE SONT PAS PRIS EN COMPTE.

AU COURS DE CETTE PÉRIODE, VOUS POUVEZ DEVENIR DISTRIBUTEUR EN ACHETANT UN PACK CONTENANT UN TÉLÉPHONE DE TRANSFERT ET UNE CARTE SIM À SEULEMENT **5 900 F CFA TTC.**

RENDEZ-VOUS AUPRÈS DE NOS VENDEURS MOTORISÉS (VM) SUR TOUTE L'ÉTENDUE DU TERRITOIRE NATIONAL POUR SOUSCRIRE A CETTE OFFRE EXCLUSIVE RÉSERVÉE AUX PDV.

INFOLINE : 119 OU 22 22 01 19 SI VOUS APPELEZ D'UN AUTRE RÉSEAU.

TOGO TELECOM VOUS REMERCIE DE VOTRE CONFIANCE.

LA DIRECTION GÉNÉRALE



Togotelecom

COMMUNIQUÉ

TOGO TELECOM INFORME SON AIMABLE CLIENTÈLE QU'IL EST MAINTENANT POSSIBLE DE **RECHARGER LES FORFAITS ADSL DANS LES POINTS DE VENTE** DE TOGO TELECOM SUR TOUTE L'ÉTENDUE DU TERRITOIRE NATIONAL. JUSQU'À CE JOUR, LES RECHARGES ADSL N'ÉTAIENT POSSIBLES QUE DANS LES ESPACES TELECOM.

DÉSORMAIS, VOUS POUVEZ LE FAIRE AUSSI BIEN DANS LES ESPACES TELECOM QUE DANS LES POINTS DE VENTE MARQUÉS PAR LES VISUELS PUBLICITAIRES DE TOGO TELECOM DANS LES RUES ET QUARTIERS.

POUR PLUS D'INFORMATIONS, COMPOSEZ LE **119** OU LE **22 22 01 19** SI VOUS APPELEZ D'UN AUTRE RÉSEAU.

TOGO TELECOM VOUS REMERCIE DE VOTRE CONFIANCE.

LA DIRECTION GÉNÉRALE